

## TRANSPORTS RIZZO GAILLAC

ZAC DES CLERGOUX  
7 RUE JEAN ROSTAND BP 70  
81600 GAILLAC CEDEX

SIRET 437790314 00011

APE/NAF 4941A

## BULLETIN de PAIE

Période du 01/12/18 au 31/12/18  
Palement le 31/12/18 par Virement

Conv. coll. DES TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITES AUXILIAIRES

M MAUREL ADRIEN

N° Séc.Soc. 1941081004085 96

35 RUE DES FRERES DELGA

Date d'entrée : 02/01/18

81600 GAILLAC

Emploi MANUTENTIONNAIRE

Qualification G 2

Département TARN Coef. 110 M

Catégorie MANUTENTIONNAIRE Horaire 151,6600

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire horaire OM	151,66	10,880		1650,06		
Prime qualité				0,00		
Absence congés payés	6,00	63,464			380,78	
Indemn congés payés (maintien)				380,78		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>1650,06</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		1650,060			0,00	214,51
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		1650,060	0,350		5,78	20,63
Complémentaire Santé		1650,060			23,31	23,31
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>					0,00	78,05
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		1650,060	6,900		113,85	141,08
Sécurité Sociale déplafonnée		1650,060	0,400		6,60	31,35
Complémentaire Tranche 1		1650,060	4,675		77,14	83,74
<b>FAMILLE-SECURITE SOCIALE</b>					0,00	56,93
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>		1650,060			0,00	69,31
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>		1650,060			0,00	57,69
		29,090			0,00	7,83
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		1650,274	6,800		112,22	2,33
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		1650,274	2,900		47,85	0,00
<b>ALLEGEMENT DES COTISATIONS</b>					0,00	-354,89
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>				<b>386,75</b>		<b>431,87</b>
Part pat. mutuelle imposable				23,31		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU (Montant réellement perçu)							1263,31
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie							23,92
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu prélevé à la source							0,00
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Taux de prélèvement à la source
Période	1650,06	386,75	431,87	0,00	1334,47	151,66	0,00
Année	19505,05	4688,94	4874,57	0,00	15637,61	1814,09	0,00
Compteurs		Pris	Restant	Acquis	Dates de congés		
Congés 2018		6,0000	2,0000		Du	24/12/18	Au 31/12/18
Repos compensateur		0,0000	0,0000	0,0000	Du		Au
					Du		Au
Simulation du net à payer après PAS							1263,31
Allègement des cotisations employeur							-384,59
Total versé par l'employeur							2081,93

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour toute aide à faire valoir vos droits, consultez ce bulletin de paie sans limitation de droits.